

Règles de bases pour un championnat vétérans convivial, amusant et digne de la fédération ouvrière de tennis de table.

- 1) L'âge requis pour être vétéran est de 40 ans minimum au 01/07/ de la saison en cours
- 2) Les équipes sont formées de trois joueurs et peuvent être mixte, **Un quatrième joueur au maximum** peut être ajouté à l'équipe pour disputer le double. Ce joueur ne peut être de classement supérieur à celui du premier joueur aligné dans l'équipe.
- 3) Des Séries « **protégées** » peuvent être déterminées avant le début de chaque championnat, un nombre maximum de points sont alors attribués à chaque série.
- 4) Le décompte des points de l'équipe s'effectue comme suit : Sachant qu'un « NC. » vaut 1 point, un « F2 » vaut 2 points, un « F1 » vaut 3 points, un « E6 » vaut 4 points et ainsi de suite ... on additionne alors les points **des 3 ou 4 joueurs alignés**.
- 5) Les joueurs désignés doivent se présenter en tenue sportive au juge-arbitre à l'heure fixée pour le début des rencontres
- 6) Les équipes sont formées suivant l'ordre de classement sur la liste de force.
Le **premier joueur** d'une équipe **immédiatement inférieure** doit toujours être de classement **égal ou inférieur** au classement du **deuxième joueur** de l'équipe **immédiatement supérieure**, le troisième joueur est libre.
- 7) Le choix des équipiers pour le double peut s'effectuer avant de commencer celui-ci.
- 8) Le double se joue en position 4 sur la feuille de match.
- 9) Lors des trois dernières journées interclubs, seuls les joueurs **ayant joué au moins trois fois** en cours de saison sont autorisés.
- 10) Un joueur ne peut s'aligner la même semaine dans des équipes différentes. Par même semaine, il faut comprendre la date de match prévue au calendrier interclubs.
- 11) Pour qu'un match soit valable, une équipe doit comprendre, à l'heure prévue pour le début des rencontres, un minimum de **deux** joueurs présents.
- 12) Si, à l'heure fixée, l'équipe visiteuse n'est pas présente, elle est considérée comme **forfait non prévenu**, avec ses conséquences, **et doit supporter les frais de réception du club visité**.
- 13) L'équipe désignée comme "visitée" doit fournir balles, feuilles d'arbitrage, etc... et est responsable de l'organisation des matches.
- 14) Pour pouvoir disputer un test-match ou un tour final un joueur sera reconnu qualifiés 'il a disputé au préalable **trois matches interclubs avec l'équipe en cause ou une équipe inférieure**, en tenant compte cependant que les **deux dernières journées de l'interclubs** ne peuvent entrer en ligne de compte dans le nombre de matches requis.
- 15) En cas de litiges, le comité provincial est seul habilité à décider des suites et poursuites éventuelles et à décider une comparution devant la commission de discipline

